

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Serge PICHOT, Maire.

Monsieur Pierre MONTAGNON est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, **par 30 voix pour et une abstention**, du compte rendu du Conseil Municipal du 30 août 2021, l'ordre du jour est examiné.

- **CONVENTION AVEC LE COMPTABLE PUBLIC PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention portant sur les modalités de recouvrement des produits locaux présentée, ainsi que l'autorisation permanente de poursuites au Trésorier de Clermont Métropole et Amendes.

- **CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE EN ELEMENTS MODULAIRES – AVENANT**

Le Conseil Municipal, **par 27 voix pour et 4 voix contre**, a autorisé Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise VALLEE DOME FINITIONS, qui traduit une augmentation de 2 424,00 € HT et porte ainsi le montant total des marchés de travaux à 709 235,23 € HT.

- **AVENANT 1 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE – INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN PARC DE JEUX INDOOR AU GYMNASSE CHRISTIAN FOURNIER**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur Le Maire à signer l'avenant 1 à la convention d'occupation temporaire avec la SARL Roxane : Kizou Aventure, pour l'installation et l'exploitation d'un parc de jeux indoor, au Gymnase Fournier.

- **ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté l'admission en non-valeur pour les titres émis sur le budget principal pour un montant total de 1 056,35 € ainsi que l'admission en créances éteintes des titres émis pour un montant de 2 711,94 €.

- **TARIFS SERVICE CULTUREL 2021-2022**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté la nouvelle grille tarifaire du Service Culturel pour l'année 2021-2022.

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DES COMMUNES A CLERMONT AUVERGNE METROPOLE**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté les fiches sectorielles pour 2020 et les montants prévisionnels de remboursement des frais de mise à disposition de services correspondants.

- **DECISION MODIFICATIF N°2 – BUDGET PRINCIPAL**

Pour faire suite aux besoins intervenus au cours de l'année 2021, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté les modifications de crédits en fonctionnement pour 53 600 € et en investissement pour 55 500 €.

- **INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS**

Le Conseil Municipal, **par 27 pour et 4 abstentions**, a accepté la nouvelle répartition indemnitaire des élus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

- **CONVENTION AVEC LE SIEG – PLAN DE RELANCE**

Dans le cadre du plan de relance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le programme de travaux et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions pour l'éclairage des gymnases Couchard et Cronier et du stade Luminerie, et a fixé le fond de concours de la commune à 61 319.08 €.

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le régisseur du théâtre est parti en disponibilité, pour faire face aux différentes tâches effectuées, l'association « les portes de l'Auvergne » peut mettre un agent à disposition de la Mairie. le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition tripartite.

- **RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté d'avoir recours au contrat d'apprentissage dans les conditions suivantes :

<b>Service d'accueil</b>	<b>Diplôme préparé</b>	<b>Durée de la formation</b>
Service communication	Licence professionnelle Techniques du Son et de l'Image	1 an

Et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l'Université de Clermont Auvergne.

- **BILAN POLITIQUE FONCIERE 2019-2021**

Présentation des décisions prises en Conseil Municipal de 2019 à 2021 en matière d'achats ou de ventes de biens.

- **CANDIDATURE TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE – GERZAT-LES VERGNES – ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET DEPOT DE LA CANDIDATURE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Clermont Auvergne Métropole et l'entreprise Michelin pour le co-financement du poste de chargé d'accompagnement à la ville de Gerzat, ainsi que de désigner Clermont Auvergne Métropole pour le portage de la candidature Territoire Zéro Chômeur de longue durée Gerzat-Les Vergnes et d'autoriser le Président ou son représentant à déposer la candidature à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée pour le territoire Gerzat-Les Vergnes.